



Affaire prud'homal en cours

Par rdbnoe

Bonjour

j'ai déposé un recours devant le conseil des prud'hommes pour harcèlement (perdu en 1ère instance j'ai fait appel de la décision). J'ai à nouveau un problème avec mon employeur (salaire minimum de base non respecté ainsi que le solde de tout compte que j'ai dénoncé par LRAR il y a plus de 3 mois).

Est ce possible de saisir à nouveau le conseil des prud'hommes sachant qu'il y a déjà un dossier en cours avec ce meme employeur?

merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je vous propose de rencontrer un responsable syndical s'il y en a un dans votre entreprise.

Aviez-vous un avocat lors de la première instance perdue?